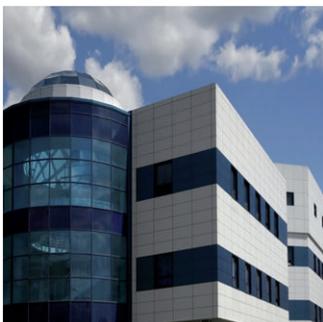
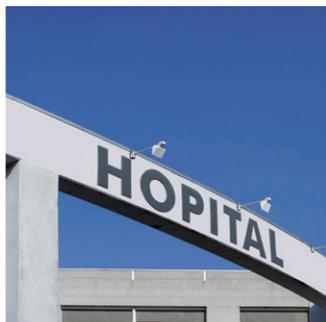


**SYSTEM'O®**



***Contrôler la température sur  
l'ensemble de votre réseau...***



*la sécurité de vos réseaux*

# Contexte réglementaire



la sécurité de vos réseaux

La prévention des risques sanitaires est une priorité pour les maîtres d'ouvrage en particulier dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.). La surveillance sanitaire des réseaux Eau Chaude et Eau Froide Sanitaire (ECFS) doit être effectuée quelque soit l'âge de l'installation en prévention de risques potentiels (colonisation bactérienne, détérioration de la qualité de l'eau...).

**Pour limiter efficacement le développement des bactéries dans les circuits d'eau, les experts recommandent :**

- Eviter la stagnation de l'eau et assurer une bonne circulation.
- Lutter contre l'entartrage et la corrosion par une conception et un entretien adaptés à la qualité de l'eau et aux caractéristiques de l'installation.
- Maintenir l'eau à une température élevée dans les installations depuis la production et tout au long de la distribution.
- Mitiger l'eau au plus près des points de puisage (pour éviter les brûlures).

## Que dit la réglementation ?

La circulaire de la DGS du 21 décembre 2010 précise les missions des Agences Régionales de Santé concernant la mise en œuvre de l'arrêté du **1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.**

*Cette loi rend obligatoire la mise en place d'une surveillance des installations basée sur l'analyse annuelle des légionelles et la mesure de la température.*



## Les textes de référence

- Circulaire DGS/DHOS n°2002/243 du 22 avril 2002. (Etablissements de santé).
- Circulaire DHOS/DGS n°2005/417 du 9 septembre 2005. (Etablissements de santé – guide technique).
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 dit «arrêté légionelle ERP». Guide issu de la circulaire du 21 novembre 2010.

# Surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire



la sécurité de vos réseaux

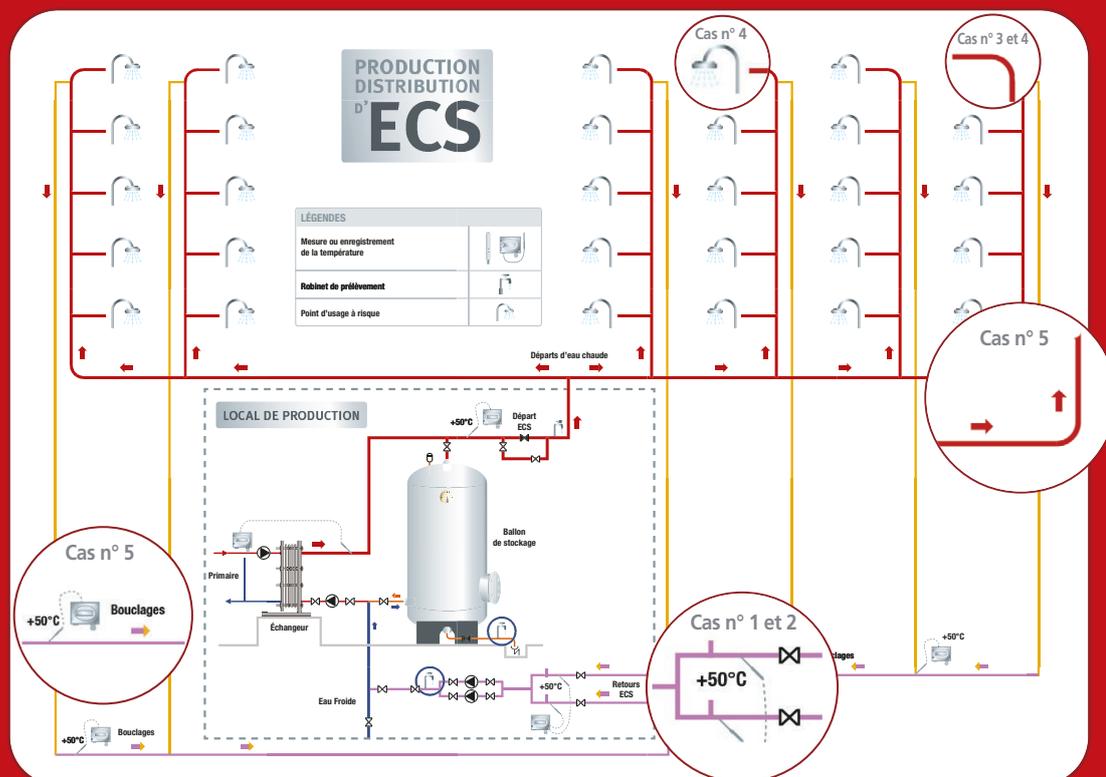
## POURQUOI CONTRÔLER LA TEMPÉRATURE DU RÉSEAU ECS ?

- Pour identifier les portions de réseau où les conditions de service (vitesse de circulation, température) ne seraient pas satisfaisantes.
- Pour lutter contre le développement bactérien.
- Pour limiter le risque de brûlure.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> Février 2010 définit les points de surveillance :

- sortie des productions d'ECS : cas n° 1
- retour de boucle et retour général : cas n° 2
- points d'usage à risque : cas n° 3
- points d'usage représentatif : cas n° 4
- points d'usage le plus éloigné : cas n° 5

Pour plus de précisions, se reporter à l'arrêté.



Exemple d'emplacements de points de contrôle sur un réseau ECS

Cas n° 3, 4 et 5



Cas n° 1 et 2



Cas n° 5



# Pour en savoir plus...



## LE NOMBRE DE POINTS DE SURVEILLANCE DOIT ÊTRE PROPORTIONNEL :

- aux nombres de points d'usage identifiés à "risque",
- aux nombres de personnes potentiellement exposées au cours d'une année.

***A noter, plus l'établissement est sensible plus la surveillance devra être accentuée.***

## QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE SURVEILLANCE DES "POINTS D'USAGE À RISQUE" ?

	ETABLISSEMENT DE SANTÉ	ERP AUTRES QUE LES EABLISSEMENTS DE SANTÉ
Points de surveillance	Mesures obligatoires pour	chacun des réseaux d'ECS
Sortie de la (des) productions d'ECS	1 fois / jour (ou en continu)	1 fois / mois
Au niveau de chaque retour de boucle (+ retour général)	1 fois / jour (ou en continu)	1 fois / mois
Points d'usage les plus éloignés de la production d'ECS et points d'usage à risque les plus représentatifs du réseau	1 fois / semaine (ou en continu)	1 fois / mois
Points d'usage représentatifs situés dans des services accueillant des patients particulièrement vulnérables au risque de légionellose	1 fois / semaine (ou en continu)	

## QU'EST-CE QU'UN "POINT D'USAGE LE PLUS REPRÉSENTATIF" ?

- un point d'usage quotidien,
- un point d'usage ayant fait l'objet d'une rénovation récente,
- un point d'usage situé dans des locaux accueillant des personnes vulnérables (Etablissement de santé).

## LE RESPONSABLE DES INSTALLATIONS PEUT CHOISIR D'AJOUTER DES POINTS DE SURVEILLANCE DITS "DÉFAVORISÉS" :

- point d'usage peu ou pas utilisé,
- point d'usage où les conditions de service ne sont pas satisfaisantes,
- point d'usage où la présence de légionelles a été établie.



# Solutions GIRPI

## GIRPI INNOVE

3 solutions pour contrôler la température sur votre réseau SYSTEM'O®.

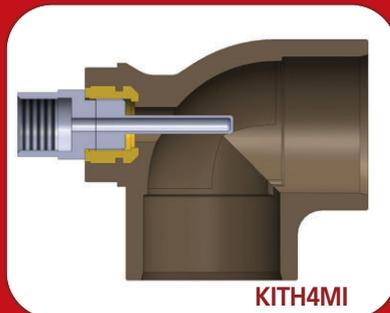
Du  $\varnothing$  16 au  $\varnothing$  32



KITHMI

Manchons laiton C-PVC  
avec capteur de contact

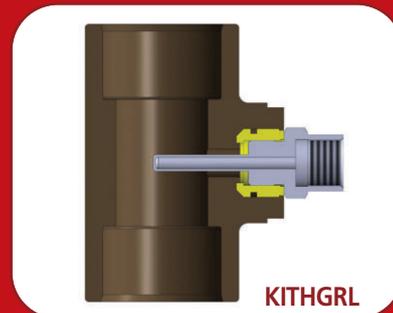
Du  $\varnothing$  32 au  $\varnothing$  63



KITH4MI

Coudes C-PVC à insert laiton  
avec sonde de température

Du  $\varnothing$  25 au  $\varnothing$  160



KITHGRL

Tés C-PVC à insert laiton  
avec sonde de température

## CONSEILS DE POSE

- Du  $\varnothing$  16 au  $\varnothing$  32, utilisation du capteurs de contact et de manchons C-PVC/laiton.  
→ **continuité du flux**
- Du  $\varnothing$  32 au  $\varnothing$  63, utilisation de sondes plongées avec coudes taraudés laiton.  
→ **mesure face au flux**
- Du  $\varnothing$  25 au  $\varnothing$  160, utilisation de sondes plongées avec tés taraudés laiton.  
→ **mesure au milieu du flux**



la sécurité de vos réseaux

## LES DES SOLUTIONS GIRPI

- Conception optimisée pour limiter les pertes de charges.
- Offre complète du  $\varnothing$  16 au  $\varnothing$  160.
- Une solution adaptée à chaque configuration chantier.
- Précision de la mesure à +/- 0,5°C.
- Compatibilité avec l'ensemble de la gamme SYSTEM'O®.
- Maîtrise des temps de pose.



# SYSTEM'o<sup>®</sup>

La sécurité de vos réseaux eau chaude et eau froide sanitaire



**GIRPI**

Rue Robert Ancel - CS 90133 - 76700 Harfleur - France

Tél : 33 (0)2 32 79 60 00 - Fax : 33 (0)2 32 79 60 27

contact@girpi.fr - www.girpi.fr

an *Aliaxis* company